



Propositions de l'intersyndicale pour la NAO EPNL 2023

À la suite de la présentation du Rapport économique et social EPNL 2023, le constat est toujours le même : 40% des salariés dans notre branche ont un salaire sous le seuil de pauvreté. Ces salariés sont très vulnérables à l'inflation, inflation qui impacte directement leur capacité à subvenir à des dépenses pour les besoins vitaux.

Depuis la mise en place en 2010 du système de classification par strates et critères classant, tous les salaires minima hiérarchiques ont fortement diminué par rapport au SMIC :

- strate I : en 2010 à 1,03 SMIC, aujourd'hui à 0,99 SMIC, perte de 4% ;
- strate II : en 2010 à 1,08 SMIC, aujourd'hui à 1,01 SMIC, perte de 7% ;
- strate III : en 2010 à 1,23 SMIC, aujourd'hui à 1,10 SMIC, perte 13% ;
- strate IV : en 2010 à 1,44 SMIC, aujourd'hui à 1,28 SMIC, perte de 14%.

Les salaires minima hiérarchiques n'ont pas suivi l'inflation. Pour retrouver les niveaux de 2010 il faudrait théoriquement augmenter le point de 12%, au minimum.

Tout au long de l'année 2022, plusieurs rendez-vous ont été nécessaires pour négocier et revoir les salaires minimums de la branche avec au total une augmentation du point EPNL de 5,5%. A ce jour, nous nous retrouvons toujours avec des minima hiérarchiques inférieurs au SMIC. Les prochaines augmentations du SMIC aggraveront encore la situation d'une majorité des salariés de la branche.

De plus, au 1er janvier 2023, le SMB est à nouveau sous le SMIC, ce constat va s'accroître avec une inflation prévisionnelle autour de 5,5% selon l'INSEE et 5,4% selon la Banque de France en 2023.

Le SMIC va augmenter automatiquement d'au moins 2% au printemps, si cela se confirme ; les 6 premières années de la STRATE I – 4 degrés, les 3 premières années de la STRATE I – 5 degrés et les 4 premières années de la STRATE II – 5 degrés seront rattrapées par le SMIC.

En outre, le SMIC connaîtra vraisemblablement une augmentation à minima similaire d'ici la fin de l'année et à nouveau en janvier 2024.

Nous sommes donc loin d'un salaire minimum de branche durablement au-dessus du SMIC comme en 2010 au moment de la mise en place de ce nouveau système de classifications.

D'autre part, les tensions sur les prix de l'énergie et des matières premières ont provoqué une forte inflation qui a atteint 5,9% en moyenne sur l'année 2022.

En ce début d'année 2023, on constate une envolée des prix à la consommation avec un accroissement de 10,8% par rapport à février 2020 (14% pour la nourriture et 20% avec l'énergie).

Pour rappel, nous savons qu'une partie des salariés est en strate I et qu'elle subit de plein fouet la baisse du pouvoir d'achat. Parmi eux, la plupart sont à temps partiel. De plus, force est de constater également que des déclarations nationales du gouvernement et des organisations patronales nous encouragent à effectuer des hausses de salaire significative. Le FMI semble également aller dans ce sens.

Enfin, comme exprimé lors de la première réunion NAO le 13 mars 2023, les personnes concernées sont avant tout des femmes, en première ligne des difficultés quotidiennes, et devant faire face aux augmentations des produits et fluides de première nécessité.

L'Intersyndicale a conscience des difficultés que connaissent quelques établissements, mais nous affirmons que dans le contexte actuel marqué par des tensions, des incertitudes et des fragilités économiques et sociales grandissantes, l'effort collectif de la branche doit concerner prioritairement ces salariés.

Dans ce contexte d'inflation qui perdure, une augmentation significative est donc plus que nécessaire, c'est pourquoi, **l'Intersyndicale propose une augmentation de 10% de la masse salariale de la branche**. Pour plus d'équité entre les salariés, l'Intersyndicale demande que cette augmentation soit en nombre de points au niveau de la base des strates plutôt qu'en % d'augmentation du point EPNL.

L'Intersyndicale peut accepter cette augmentation sur deux périodes si la première est plus significative que la seconde.

Concernant les grilles des enseignants, l'Intersyndicale demande qu'il soit fait référence aux grilles appliquées aux agents publics pour une meilleure visibilité et que les enseignants bénéficient également des augmentations qui seront négociées lors de cette NAO.